

# FCPI ODYSSEE INNOVATION 2007

## Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

### ●●● ODYSSEE Venture

Une expérience reconnue par plus de **35 000 souscripteurs**

### ●●● Une stratégie de gestion dynamique

Pour une durée de placement conseillée de **6 ans**, prorogable 2 fois 1 an

### ●●● Une gestion d'experts

60% : sélection de **PME innovantes** par ODYSSEE Venture  
40% : **fonds actions** de partenaires sélectionnés pour leur performance

### ●●● Une double défiscalisation

Jusqu'à **6 000 euros de réduction d'impôts**  
L'**exonération des plus-values** et revenus (hors prélèvements sociaux)

## L'EXPERIENCE D'ODYSSEE VENTURE

Créée en 1999 par des professionnels expérimentés, **ODYSSEE Venture** gère 12 fonds de Capital Investissement qui représentent plus de 335 millions d'euros d'actifs sous gestion (au 30/06/2007). Plus de **35 000 souscripteurs**, clients de grands institutionnels français et de gestions privées, nous ont déjà apporté leur confiance.

Les gérants d'**ODYSSEE Venture** ont prouvé la pertinence de leur stratégie d'investissement. Ils sont le plus souvent investisseurs chef de file dans des entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux à moyen et long terme.

Quelle que soit leur année de lancement, les fonds se situent dans le peloton de tête des performances (source : premier ou deuxième quartile du classement établi par Standard & Poors Fund Services au 31/12/2006, les performances passées ne préjugent pas des performances futures ; les performances d'un fonds s'apprécient sur la durée de placement recommandée). Retrouvez toutes les performances et l'actualité des fonds gérés par ODYSSEE Venture sur [www.odysseeventure.com](http://www.odysseeventure.com).

## UNE STRATEGIE DE GESTION SUR 6 ANS



**60%**  
**PME de croissance et innovantes**

Ces PME cotées ou non cotées, sont sélectionnées par les gérants d'ODYSSEE Venture pour leur caractère innovant, leur croissance, leur rentabilité, leur positionnement sur les secteurs les plus dynamiques, la qualité du management, et leur potentiel de valorisation dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse.



**40%**  
**fonds sélectionnés pour la qualité et la régularité de leurs performances**

L'allocation de ces actifs est ajustée régulièrement entre produits actions et trésorerie en fonction de l'évolution et des perspectives des marchés boursiers.

 **AMIRAL GESTION**  
 **MONETA**  
asset management

  
GROUPE  
LCF ROTHSCHILD  
 **RICHELIEU FINANCE**

 **Fidelity**  
INVESTMENTS

 **CARMIGNAC**  
GESTION

Les placements dans des entreprises innovantes peuvent être soumis à de fortes variations de valorisation dans un sens ou dans l'autre, liées aux évolutions des marchés actions et au rythme de développement des entreprises. Les placements en titres non cotés sont peu liquides et certains d'entre eux exposés aux risques que connaissent de jeunes entreprises innovantes. Les investissements de la poche 40% présentent un risque de taux et un risque action.

## UNE DOUBLE DEFISCALISATION

En contrepartie d'un engagement de 6 ans qui peut être prorogé deux fois 1 an, investir dans le fonds permet à tous les contribuables de bénéficier d'avantages fiscaux attractifs :

- une **réduction d'impôts** immédiate de 25% de l'investissement (avec les droits d'entrée)
- une **exonération des plus-values** et des revenus (hors prélèvements sociaux)

La réduction d'impôts maximale est de 3 000 € pour un célibataire et de 6 000 € pour un couple marié ou pacsé.



Les **rachats pour motifs exceptionnels** liés aux accidents de la vie (décès, invalidité, licenciement) sont possibles à tout moment et sans frais.

Cette réduction d'impôt est cumulable avec celle liée à la souscription dans des parts de FIP.

## FICHE D'IDENTITE

|                               |                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de fonds :               | Fonds Commun de Placement dans l'Innovation<br>Les FCPI sont une catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR)    |
| Souscription (tranche 2007) : | au plus tard le 31 décembre 2007                                                                                             |
| Souscription minimale :       | 1 000 €                                                                                                                      |
| Valorisation :                | mensuelle                                                                                                                    |
| Durée du placement :          | 6 ans (pouvant être prorogé deux fois 1 an), sans frais de sortie                                                            |
| Dépositaire :                 | RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK FRANCE                                                                                      |
| Commissaire aux comptes :     | KPMG                                                                                                                         |
| Reporting :                   | Lettre semestrielle disponible pour les souscripteurs sur <a href="http://www.odysseeventure.com">www.odysseeventure.com</a> |

Ces caractéristiques sont détaillées dans la notice d'information agréée par l'AMF.

### Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FCPI).
- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de 60 % précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissement du fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.
- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs : elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 29 décembre 2006, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de gestion ODYSSEE Venture est la suivante :

| Dénomination du fonds | Date de création | Pourcentage de l'actif éligible à la date du 29/12/2006 | Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles |
|-----------------------|------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Boursinnovation       | 30/07/2004       | 63,8%                                                   | 31/01/2007                                                               |
| Equilibre Innovation  | 31/12/2002       | 77,3%                                                   | 30/06/2005                                                               |
| Nouveaux Marchés      | 31/12/2002       | 71,7%                                                   | 30/06/2005                                                               |
| Croissance Innovation | 31/12/2001       | 74,2%                                                   | 30/06/2004                                                               |
| Cap. Innovation 2     | 31/12/2001       | 81,9%                                                   | 30/06/2004                                                               |
| Cap. Innovation       | 29/12/2000       | 74,4%                                                   | 30/06/2003                                                               |
| Oddo Innovation 3     | 29/12/2000       | 73,8%                                                   | 30/06/2003                                                               |
| Oddo Innovation 2     | 31/12/2000       | 86,1%                                                   | 31/01/2003                                                               |
| Oddo Innovation 1     | 30/12/1999       | 71,0%                                                   | 30/06/2002                                                               |

### ODYSSEE Venture

26 rue de Berri - 75008 Paris  
Agrément AMF GP 99036

Frais supportés par le fonds :

| Droits d'entrée                                                                               | 3% TTC maximum des souscriptions                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission de gestion                                                                         | 3,5% TTC de l'actif net (par an)                                                                |
| Autres frais plafonnés, y compris les honoraires du dépositaire et du commissaire aux comptes | Coût réel avec plafonnement à 0,64% TTC (TVA 19,6%) de l'actif net (par an) ou 95 000 euros TTC |
| Frais liés aux investissements                                                                | Coût réel avec plafonnement à 1,2% TTC (TVA 19,6%) de l'actif net (par an)                      |
| Frais de constitution                                                                         | 1% TTC sur les souscriptions                                                                    |